



Objectifs du Développement durable

Commentaires du BDF en vue du High Level Political Forum, New York, 10-19 juillet

« Le High Level Political Forum est conçu pour aider les pays à maximiser et à suivre les progrès dans l'implémentation de l'Agenda 2030 de manière à ce que personne ne soit laissé derrière »

Y a-t-il des références aux personnes handicapées dans le document ?

- Oui, dans quelques passages
- Il y a aussi des références aux notions de handicap et d'accessibilité
- La notion d'« inclusion » est régulièrement présente également, mais dans des contextes qui ne sont pas directement en lien avec le handicap
- Il n'y a aucune référence à la notion d'*Access for All*

Combien de fois et dans quel contexte ces références se situent-elles ?

- « Persons with disabilities » : 5 occurrences dont deux dans l'annexe statistique
 - Dans le contexte de l'accès à des services de santé de qualité pour la Région flamande uniquement, SDG3, p.16
 - Dans le contexte de la réforme en cours de l'enseignement en Communauté flamande pour la mise en œuvre d'un enseignement et d'un système de formation professionnelle inclusif, SDG4, p.19
 - Dans le contexte de l'emploi des personnes handicapées en Région wallonne, SDG8, p.35
 - UN-Target 8.5 et UNSTAT-Indicator 8.5.2 relatifs au SDG8, emploi décent pour tous
 - UNSTAT-Indicator 10.2.1 relatif aux personnes vivant sous 50% du revenu médian. Il est à noter que cette donnée statistique ne donne lieu à aucune exploitation dans le corps du rapport (SDG10, p40-42)



- “Disability” : 3 occurrences
 - Dans le contexte de la lutte contre l’inégalité des opportunités développée par le gouvernement flamand, SDG10, p.40
 - Dans le contexte de l’amélioration des services disponibles pour les personnes handicapées, par l’utilisation du programme informatique “Handicare”, SDG10, p.41
 - Dans l’introduction au SDG5, p.22 soulignant l’existence de problèmes de discriminations multiples à l’égard de femmes et jeunes filles handicapées
- “Accessibility” / “accessible” : 5 occurrences
 - Dans le contexte de l’amélioration de la qualité de vie des personnes malades chroniques, SDG3, p.14
 - Dans le contexte de l’accès aux services de soins primaires en Flandre
 - Dans le contexte général de la réforme de l’enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais, en l’occurrence, il ne s’agit pas d’accessibilité pour les personnes handicapées, SDG4, p. 19
 - Dans le contexte de la lutte contre l’inégalité des opportunités développée par le gouvernement flamand, SDG10, p.40
 - Dans le cadre du déploiement de systèmes de transport intelligents, sans pour autant que le handicap soit particulièrement pris en compte, SDG11, p.43
- Ces quelques mentions sont très ponctuelles, voire disparates et ne constituent pas une approche globale

Les contributions des associations pour personnes handicapées ont-elles été abordées dans ce rapport ?

- Pas du tout, sauf pour ce qui est
 - de l’enseignement en Flandres, mais sans que le processus en cours ait réellement tenu compte des demandes des organisations représentatives de personnes handicapées : c’est seulement après 3 années de mise en œuvre qu’une forme de consultation se met en place
 - Par deux fois, il est fait longuement référence à la consultation préalable à la prise de décision et au système des « conseils d’avis ». Pourtant, les conseils d’avis de personnes handicapées qui existent aux différents niveaux constitutifs de la Belgique fédérale n’ont absolument pas été consultés. Ils ne



sont pas non plus mentionnés dans les énumérations de conseils d'avis existants alors qu'ils ont pourtant une existence légale

Les contributions des associations pour personnes handicapées ont-elles été traitées ou non dans ce rapport ?

- Le mouvement des personnes handicapées n'a pas été sollicité au cours du processus de rédaction du rapport
- Alors que le NVR met en avant le fait qu'une version provisoire du rapport a été soumise aux conseils d'avis pour un travail de relecture, avec un délai d'un mois, il n'a été soumis à aucun conseil d'avis des personnes handicapées existant au niveau fédéral ou régional. Pourtant, ceux-ci ont une existence légale et sont régulièrement associés aux travaux de Coormulti dans le cadre des processus mis en place dans le cadre d'autres instruments de l'ONU, UNCRPD, notamment

Attentes du BDF sur des points non abordés dans le rapport et qui auraient dû l'être

Le BDF souhaite attirer l'attention sur les points suivants qui ne sont pas abordés dans le NVR (Rapport National Volontaire) alors qu'ils constituent des éléments importants en matière de prise en compte du handicap

- Globalement, le NVR de la Belgique se présente comme une juxtaposition d'éléments mis côte à côte. De ce fait, il apparaît clairement que l'action des gouvernements se développe de manière peu coordonnée
- Le rapport présente nombre de mesurètes « à décharge ». Il ressort de cela l'impression d'un manque de vision globale et de planification de l'action des gouvernements en fonction d'une évaluation sérieuse des besoins
 - Mettre fin à la pauvreté (SDG1, p.8-10)
 - Le contenu de la visite du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, le 15 avril 2015, faisait de ce point un des axes sur lesquels la Belgique devait fournir des efforts. Le BDF n'a rien vu en la matière depuis lors
 - L'accord de gouvernement fédéral du 9 octobre 2014 disait : « *Il ne saurait être question de laisser quiconque au bord du chemin, en ce compris les allocataires sociaux. Le gouvernement portera progressivement les prestations minimales de sécurité sociale et l'aide sociale au niveau du seuil de pauvreté européen. À cet égard, la priorité sera donnée aux*

allocations allouées aux personnes présentant le plus haut risque de pauvreté ». A ce jour, le BDF n'a constaté aucune avancée en la matière

- Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous âges (SDG3, p. 14-18)
 - Le NVR pointe différentes actions en faveur de groupes particuliers de personnes handicapées : personnes malades chroniques, personnes atteintes d'Alzheimer, personnes présentant des troubles du spectre autistique. Tout cela est utile. Cependant, il manque une coordination de ces actions et un plan national
- Garantir un enseignement inclusif et équitable et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie (SDG4, p. 19-21)
 - L'enseignement doit être un droit inconditionnel, quelle que soit la situation de la personne
 - L'enseignement doit apprendre à être plus qu'à savoir
 - L'enseignement spécialisé peut avoir sa raison d'être, mais la décision de suivre un enseignement spécialisé ne peut être imposée à l'enfant
 - Les enseignants doivent être formés à la prise en compte des handicaps
 - Les passerelles entre enseignement inclusif et enseignement spécialisé sont insuffisantes
- Parvenir à l'égalité des genres et « empower » les femmes et les filles (SDG5, p.22-25)
 - Le NVR ne dit rien sur la situation des femmes et des filles handicapées
 - En dehors de citer l'existence de discriminations multiples dans l'introduction du SDG5, le NVR ne fait référence à aucune action visant à rencontrer cette problématique
- Promouvoir une croissance économique soutenable inclusive, un emploi complet et productif et un travail décent pour tous (SDG8, p.33-36)
 - Les éléments cités dans le NVR soulignent de facto le manque de cohérence de l'approche des gouvernements constitutifs de l'Etat belge
 - Il n'apparaît pas que la Belgique tient réellement compte des recommandations UNCRPD faites à la Belgique
 - Les « politiques d'activation » visent les personnes, notamment les personnes handicapées mais ne responsabilisent pas les employeurs
 - « Handicare » est un programme informatique, pas une « réforme »

- Rendre les villes ... inclusives, sûres, résilientes et soutenables (SDG11, p.43-44)
 - Le NVR aborde l'accessibilité en général, sans pointer les spécificités liées au handicap
 - Il manque une approche globale de la problématique : il s'agit d'un ensemble de mesures sans réels liens entre elles. La présentation faite par le NVR fait bien ressortir le manque de planification et de coordination entre les niveaux de pouvoir, deux éléments pourtant présents dans les recommandations UNCRPD
- La thématique de l'accessibilité est trop vue du point de vue de l'accessibilité en chaise roulante : les autres situations de handicap semblent systématiquement méconnues, la problématique de la signalétique n'est pas abordée
 - En cas de manquement en matière d'accessibilité d'un lieu, les sanctions prévues par les législations en vigueur ne sont pas appliquées
 - Le NVR ne parle pas de la nécessité de rendre les lieux et espaces publics accessibles à tous
 - La formation des architectes à l'accessibilité reste un gros problème
- Assurer une consommation et une production soutenable (SDG12, p.45-47)
 - Le NVR ne dit rien sur le *Design 4 All* qui est inclus dans l'UNCRPD et serait un plus pour une production durable
- Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, accès à la justice pour tous, et institutions inclusives à tous les niveaux (SDG16, p.59-63)
 - Le NVR ne parle pas de la situation des enfants placés en institution pour personnes handicapées
 - Le NVR ne met pas suffisamment l'accent sur la nécessité d'une information utile et efficace. A ce titre, les sites internet doivent être rendus accessibles à tous, y compris aux personnes utilisant la langue des signes et aux personnes qui ont besoin de langage simplifié
 - Sous la précédente législature, une modification de l'article 22ter de la Constitution avait été introduite au Parlement. Elle a été reprise sous cette législature mais n'est toujours pas votée : « Chaque personne en situation de handicap a le droit de bénéficier, en fonction de la nature et de la gravité de sa situation de handicap, des mesures qui lui assurent l'autonomie et une intégration culturelle, sociale et professionnelle »